

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le soutien régional aux centres aquatiques
intercommunaux »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative

et des Infrastructures sportives, sur « le soutien régional aux centres aquatiques intercommunaux ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le 3 juin 2024, le centre aquatique Siréna, issu d'un partenariat entre les Communes de Farciennes et Châtelet, ouvrait ses portes. Un an plus tard, les chiffres de fréquentation témoignent d'un véritable succès populaire.

En 12 mois, Siréna a accueilli 131 355 usagers. Parmi eux, 24 935 élèves ont bénéficié d'un encadrement scolaire, 4 638 personnes ont participé à des activités spécifiques, 30 777 abonnements ont été enregistrés et 2 162 membres de clubs sportifs y sont actifs.

Cette fréquentation soutenue confirme que Siréna n'est pas seulement une piscine, mais bien un outil essentiel d'apprentissage de la natation, de promotion de la santé et de cohésion sociale.

Ce projet intercommunal constitue à bien des égards un modèle d'infrastructures publiques accessibles, attractives et bien gérées.

Il est cependant frappant de constater que 47 % des usagers proviennent de communes extérieures de Farciennes et de Châtelet. Cette donnée illustre l'attractivité régionale du centre aquatique, mais pose aussi la question de la répartition équitable des charges et du soutien public à des infrastructures qui dépassent clairement le cadre communal.

Comment le Gouvernement wallon entend-il reconnaître et accompagner les centres aquatiques qui, comme Siréna, remplissent une fonction régionale au bénéfice d'un large public ? Une forme de soutien est-elle envisagée pour ces structures, notamment en matière de financement de leur fonctionnement ou de renforcement de leur accessibilité ?

Dans le cadre du plan Piscines relancé sous cette législature, combien de projets internationaux ont-ils été soutenus jusqu'à présent et selon quels critères ?

Une adaptation de ce dispositif est-elle envisagée afin de permettre à des infrastructures, déjà opérationnelles, mais dont l'impact territorial est avéré, de bénéficier d'un appui complémentaire ? Des mécanismes spécifiques sont-ils à l'étude pour encourager la solidarité intercommunale ou permettre un financement mieux proportionné à la fréquentation réelle des équipements aquatiques à vocation supralocale ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je rappelle que la Région wallonne n'est pas compétente en matière de gestion et d'exploitation d'infrastructures sportives, dont les piscines, mais bien les propriétaires et les gestionnaires d'infrastructures sportives.

Aucun plan Piscines n'a été lancé sous cette législature et n'est à ce jour envisagé.

Seuls des incitants spécifiques pour les projets supracommunaux et des bassins de natation ont été mis en place en 2024 via le décret budgétaire et ils ont été maintenus en 2025.

L'administration m'indique que depuis le 1^{er} janvier 2024, 10 dossiers relatifs à des bassins de natation supracommunaux ont été introduits, trois ont d'ores et déjà fait l'objet d'un accord ministériel. Pour pouvoir bénéficier d'une majoration du taux de subvention pour le critère de supracommunalité, les communes partenaires doivent participer aux coûts liés à l'investissement initial ou à la gestion future de l'infrastructure sportive concernée par la demande de subvention.

Je pense que la majoration du taux de subvention relative aux projets supracommunaux, qui passe de 10 % à 20 %, est un signal fort pour encourager ce type de projets.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les informations. J'entends ce que vous me dites avec les 10 dossiers qui sont des projets supracommunaux et trois qui ont déjà un accord.

Je vous confirme l'importance de soutenir durablement les infrastructures à vocation supralocale comme Siréna, puisqu'elles répondent à un besoin régional avéré. Il me semble essentiel que les mécanismes de soutien évoluent en conséquence pour ne pas faire reposer l'effort exclusivement sur les communes d'accueil.

Je ne manquerai pas de rester attentif sur l'évolution de ce dossier et les différents dossiers que vous venez d'énumérer.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'état des lieux et les besoins en rénovation
des terrains synthétiques en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'état des lieux et les besoins en rénovation des terrains synthétiques en Wallonie ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le développement du sport amateur et associatif dans nos communes repose en grande partie sur la qualité des infrastructures disponibles, en particulier des terrains adaptés aux exigences actuelles des clubs et des pratiquants.

À Perwez, la faillite du RFC Perwez aurait pu sonner le glas de la pratique structurée du football. Heureusement, la création du SC Perwez, avec un encadrement renouvelé, a permis de maintenir l'activité et de développer une nouvelle dynamique autour du sport, notamment avec un nombre record de jeunes affiliés.

Afin d'accompagner cette relance, la Commune prévoit un ambitieux projet de rénovation et d'extension des terrains synthétiques existants, tout en intégrant des aménagements complémentaires : chalet, abords, et cetera. Elle entend introduire une demande de subvention auprès d'Infrasports pour financer ces investissements.

Ce cas local illustre un enjeu plus large : dans de nombreuses communes, les terrains synthétiques vieillissent, se dégradent, ou ne suffisent plus à répondre aux besoins croissants des clubs. Ces infrastructures représentent pourtant un levier clé pour encourager la pratique sportive toute l'année, notamment chez les jeunes.

Disposez-vous d'un cadastre actualisé de l'état des terrains synthétiques en Wallonie reprenant la date de pose, l'état d'usure, la fréquentation et les besoins de rénovation ?

Combien de demandes de subsides pour des rénovations ou créations de terrains synthétiques ont été introduites auprès d'Infrasports ces trois dernières années ? Combien ont obtenu un financement ?

Quelles sont les priorités d'Infrasports en matière d'investissement dans ces infrastructures ? Privilégie-t-

on la rénovation, les nouvelles implantations, la mixité d'usages ?

Quels dispositifs spécifiques sont prévus pour accompagner les communes qui, comme Perwez, doivent relancer une offre sportive à la suite de la disparition d'un club historique ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, l'administration m'informe ne pas disposer à ce jour d'un cadastre exhaustif des terrains en gazon synthétique en Wallonie comportant des données précises quant à leur date de réalisation, leur état d'usure, leur fréquentation et leurs éventuels besoins de rénovation. En effet, tous ces équipements n'ont pas bénéficié d'un soutien financier de la Wallonie, rendant leur traçabilité partielle. De surcroît, l'évaluation de leur degré d'usure exige une expertise in situ réalisée dans le cadre d'une utilisation régulière.

Quant aux données de fréquentation, elles relèvent généralement de la compétence des gestionnaires ou des propriétaires de ces infrastructures et ne sont transmises à l'administration qu'à l'occasion d'une demande de subvention.

Une tentative d'inventaire pourrait, le cas échéant, être amorcée en collaboration avec les fédérations sportives concernées, principalement celles de football, de rugby, de hockey, mais également, de manière plus ponctuelle, celles du baseball et du football américain.

Il convient toutefois de souligner que ces organismes ne disposent vraisemblablement pas, à ce stade, d'informations actualisées relatives à l'usure ou aux besoins spécifiques de chaque terrain.

Depuis 2022, l'administration a enregistré 29 sollicitations de subvention portant sur la création ou la rénovation de terrains en gazon synthétique, principalement dans les disciplines précitées.

À ce jour, cinq d'entre elles ont abouti à un engagement budgétaire de la Wallonie, à savoir :

- la construction d'un stade de football comprenant la création d'un terrain synthétique au stade Justin Peeters, à Wavre, soutenu à hauteur de 1 976 550 euros ;
- la construction d'un terrain en gazon synthétique pour l'OC Nismes, soutenu à hauteur de 663 780 euros ;
- la rénovation du terrain de football de Waremme pour un montant de 548 650 euros ;
- la rénovation conjointe du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme de l'Andenne Aréna pour un total de 809 050 euros ;

- la rénovation du centre de plein air à Hensies incluant la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique avec un appui de 2 668 050 euros.

Une nouvelle vague d'analyses aura lieu fin de ce mois, comme chaque trimestre. Ces dossiers seront donc examinés avec les autres demandes de promesses fermes, mais également les demandes d'accords de principe.

Quant aux autres demandes, ces dernières sont encore en cours de traitement, tel que la procédure le prévoit.

L'administration anticipe par ailleurs un nombre croissant de sollicitations dans les années à venir, notamment en raison de la réglementation européenne interdisant, à partir de 2031, la commercialisation de matériaux de type microplastiques, aujourd'hui largement utilisés comme remplissage sur les terrains de football et de rugby synthétiques.

Enfin, s'agissant des choix d'investissements entre création et rénovation, ceux-ci font l'objet d'une analyse approfondie menée au cas par cas, en fonction des spécificités locales, des besoins identifiés et de la faisabilité des projets. Dans ce cadre, et conformément à sa mission d'accompagnement, l'administration se tient naturellement à la disposition de la Commune de Perwez pour l'épauler dans la relance de son offre d'infrastructures sportives.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les informations qu'elle a pu m'apporter. J'entends qu'il n'y a pas de cadastre par rapport aux dates de pose, à l'état d'usure, aux fréquentations ou aux besoins de rénovation. Dans un premier temps, je peux saluer l'intérêt et l'effort que Infrasports fait pour répondre à la demande croissante en infrastructures sportives de qualité.

Il est important d'assurer un soutien réactif et ciblé, en particulier lorsqu'il s'agit de relancer une dynamique sportive après une période de crise, d'assurer un soutien en zone semi-rurale.

Je prends note des cinq dossiers en cours, mais j'en profite pour vous demander s'il est possible d'obtenir la liste complète des dossiers – puisque l'on est toujours dans ce mouvement de demandes de dossiers – pour connaître les dossiers qui ne sont pas parmi les cinq que vous avez cités.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'avenir de la convention d'occupation de
l'Hippodrome de Wallonie avec la Province de
Hainaut »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'avenir de la convention d'occupation de l'Hippodrome de Wallonie avec la Province de Hainaut ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, alors que le Gouvernement wallon a acté la suppression de la dotation à l'Hippodrome de Wallonie et la cession de sa participation, de grandes incertitudes pèsent sur l'avenir du site, tant du point de vue de son activité hippique que de sa vocation pédagogique.

À ce titre, je souhaite attirer votre attention sur un enjeu spécifique : la convention d'occupation liant l'Hippodrome de Wallonie à la Province de Hainaut. Depuis de nombreuses années, cette dernière organise, sur le site, des formations aux métiers du cheval par l'intermédiaire de son centre provincial « Les Métiers du cheval ». Ces formations touchent un large public – étudiant en plein exercice, en alternance, en promotion sociale – et contribuent activement à la structuration de la filière équine en Wallonie.

La Province de Hainaut a exprimé sa volonté de pérenniser cette collaboration, car elle souhaite investir dans ses infrastructures scolaires attenantes à l'hippodrome en vue de renforcer et développer son offre de formation. Ce projet est conditionné à la signature d'une nouvelle convention d'occupation garantissant l'accès durable de la Province au site. Or cette démarche avait été suspendue à la demande du cabinet du précédent ministre en charge, dans l'attente des élections provinciales d'octobre 2024.

Aujourd'hui, les autorités provinciales confirment que leur projet est toujours d'actualité et sollicitent à nouveau la conclusion de la convention dans les meilleurs délais. Dans ce contexte, le manque de clarté de la Région wallonne est préoccupant alors que l'avenir de l'hippodrome reste flou, tant sur le plan institutionnel que financier.

Madame la Ministre, où en est le dossier de la convention d'occupation entre la Province de Hainaut et l'hippodrome ? La Région soutiendra-t-elle cette convention compte tenu de l'enjeu pour la formation équine ?

Les formations en cours sont-elles garanties ? Les étudiants risquent-ils de ne pas obtenir leur diplôme ? Des contacts ont-ils été pris avec la Province pour sécuriser juridiquement l'accès aux infrastructures ? Des garanties seront-elles apportées pour préserver l'usage pédagogique du site, quelle que soit son évolution future ? Plus largement, quelles actions la Région prévoit-elle pour soutenir la filière équine, secteur non délocalisable et pourvoyeur d'emplois qualifiés ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses précises que vous voudrez bien apporter à ces questions essentielles pour l'avenir du site et de toute la filière hippique en Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le dossier de la vente ou de la cession de l'Hippodrome de Wallonie relève de la compétence de mon collègue, Pierre-Yves Jeholet, comme je l'ai dit ce matin lors du débat de l'ajustement. En effet, l'actionnariat wallon de l'Hippodrome est détenu par Wallonie Entreprendre, qui est sous la tutelle du ministre de l'Économie. Une étude pour déterminer la valorisation financière de l'Hippodrome avait été commandée par Wallonie Entreprendre à Ernst & Young. Cette étude m'a été transmise le 11 février, tout comme à l'administrateur général et au président de l'Hippodrome.

Il revient toutefois au ministre Jeholet de donner toutes les suites utiles à cette étude, en ce compris sur l'éventuelle question de la convention d'occupation avec la Province de Hainaut.

Pour votre complète information, l'hippodrome a bien reçu le solde de la subvention 2024, soit un montant de 275 000 euros, conformément à l'arrêté de subventionnement pris par le précédent Gouvernement le 10 avril 2024.

Une réunion est également programmée très prochainement avec le député provincial en charge de l'hippodrome, à savoir M. Lafosse, pour que l'on ait une discussion entre tous les ministres concernés et la Province.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Par contre, vous venez de dire qu'il y aura une réunion bientôt avec tous les ministres concernés. Je présume donc que ce sera avec vous.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Le député provincial a sollicité une réunion. On a répondu à sa sollicitation. Je serai également présente à cette réunion.

M. Thierry Witsel (PS). – Vous me dites aujourd’hui que le dossier repart chez M. Jeholet, mais vous serez à cette réunion. J’entends bien que l’on vous a invitée à la réunion. Je ne veux pas être rejeté ailleurs, Madame la Ministre, et ne pas avoir de réponse. Si c’est pour jouer au ping-pong à la fois avec vous et avec M. Jeholet, on ne va pas se comprendre. Ce sont des personnes qui attendent une réponse par rapport à une convention qui doit être signée et que ni vous ni M. Jeholet ne bougez sur un dossier aussi important.

J’irai questionner M. Jeholet et j’ose espérer qu’il ne va pas me remballer chez vous. Si c’est le cas, cela voudra dire que vous et M. Jeholet n’avez pas envie d’aller plus loin et vous laissez tomber une infrastructure sportive avec une formation au niveau scolaire.

**Question orale
de M. Jori Dupont
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la fermeture de la piscine communale de
Leuze-en-Hainaut »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la fermeture de la piscine communale de Leuze-en-Hainaut ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, la majorité communale PS-MR de Leuze-en-Hainaut, invoquant des raisons financières, a récemment annoncé son intention de fermer définitivement la piscine communale – en activité depuis 1974 – et de renoncer à la reconstruction sur le même site d’un nouveau centre aquatique pour lequel un subside régional de 4,2 millions d’euros avait été demandé, en commun avec la commune voisine de Péruwelz.

Cette fermeture constitue un choc pour les Leuzois. Des actions sont prévues lors du conseil communal ; près de 2 200 personnes ont signé une pétition contre cette décision.

En outre, dans le contexte que l’on connaît, cette fermeture vient aggraver un manque de piscines publiques déjà criant en Wallonie. Seulement 146 piscines sont recensées par le cadastre sportif wallon en août 2024, dont une soixantaine sont soit fermées, soit non accessibles au grand public. Notre Région n’a clairement pas assez de piscines pour permettre à chaque enfant d’apprendre à nager. La fermeture de la piscine de Leuze va renforcer ce manque.

Enfin, cette fermeture pourrait avoir des conséquences sur d’autres infrastructures dans la région. Leuze et Péruwelz avaient présenté, voici quelques mois, un projet commun pour rénover leurs deux piscines. Avec la fin des activités à Leuze, la réouverture du bassin extérieur de Péruwelz pourrait donc être compromise.

Quelles mesures pouvez-vous prendre pour éviter la perte d’une piscine publique à Leuze-en-Hainaut ?

Si le projet de nouvelle piscine à Leuze est abandonné, pouvez-vous confirmer que le financement destiné au projet porté par la Commune de Péruwelz sera maintenu ?

Quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour augmenter de manière générale le nombre de piscines publiques en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je rappelle que la Région wallonne n’est pas compétente en matière de gestion et d’exploitation d’infrastructures sportives – dont les piscines –, mais bien les propriétaires et les gestionnaires d’infrastructures sportives. Il relève ainsi de l’autonomie de la Commune de Leuze-en-Hainaut de faire le choix de fermer sa piscine.

Je n’ai pas été informée officiellement, à ce jour, de l’abandon du dossier de demande de subvention du projet de reconstruction de la piscine de Leuze.

Concernant le projet déposé par Péruwelz, aucune promesse ferme de subvention n’a été notifiée dans ce cadre. Aucun dossier d’avant-projet n’a été déposé actuellement malgré le fait qu’il a reçu un avis de recevabilité en mai 2024.

Quant aux mesures concrètes prises pour apporter une solution au manque de bassins de natation en Wallonie, je rappelle que des incitants financiers régionaux ont été mis en place en 2024 et 2025, via les décrets budgétaires.

Ce dispositif prévoit ainsi :

- la création d’un nouvel incitant en faveur des bassins de natation avec une majoration du taux de subvention de 20 % ;
- l’instauration d’un taux de subvention de 80 % pour les bassins de natation supracommunaux ;
- l’instauration d’un montant maximum subsidiable de 5 millions d’euros hors TVA pour les bassins de natation supracommunaux, le plafond précédent étant de 3 millions d’euros.

La Wallonie agit en tant que pouvoir subsidiant. Il revient aux opérateurs d'initier des projets de rénovation ou construction de piscines et de solliciter des subventions dans ce cadre, même si l'administration se tient disponible pour les accompagner.

Enfin, je précise que les bassins d'apprentissage dont les coûts de construction et d'exploitation sont bien inférieurs à ceux d'une piscine dite « sportive » sont également éligibles aux subventions de la Région wallonne.

Ces derniers peuvent compléter fortement le maillage territorial des piscines en Wallonie, permettre l'apprentissage des plus jeunes et offrir une alternative moins coûteuse pour les autorités locales.

J'ai également lu dans la presse que Leuze avait l'intention d'abandonner. Comme vous, je le regrette.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Merci pour ces compléments d'information. En soi, quel que soit le pouvoir responsable de la piscine, je peux bien comprendre que même si vous avez les infrastructures sportives, c'est plutôt les communes qui sont responsables de leur piscine.

Toutefois, la question des piscines est une question un peu plus méta. Elle met en avant notre volonté de voir tous nos enfants apprendre à nager. Pourquoi veut-on que tous nos enfants puissent apprendre à nager ? Pour sauver des vies. C'est l'origine de nos piscines : que tout le monde puisse, si jamais il tombe à l'eau, si

jamais il y a un accident, nager. C'est la base. On doit trouver des solutions. C'est vraiment un problème que l'on perde des piscines, que des projets qui étaient éligibles aux subventions de la Région tombent à l'eau. C'est sans mauvais jeu de mots.

Il y a quelques années, je suis allé visiter la commune de Saint-Amand-les-Eaux, du côté français. Un maire communiste nous avait invités. C'était assez intéressant parce qu'ils ont construit une nouvelle piscine et ont fait appel à toutes les collectivités, toutes les communes aux alentours pour que chacun participe et finance la piscine, qui était dans le bassin de vie de Saint-Amand. En échange, l'ensemble finançait également les transports en commun qui ramenaient vers cette piscine. L'ensemble des communes étaient donc couvertes. Ce côté lié à la supracommunalité – un peu comme dans le projet de Leuze et de Péruwelz qui se mettaient ensemble pour essayer d'avoir un cheminement – était intéressant.

Je pense que nous devons vraiment aller vers des piscines par bassin de vie, avec l'ensemble des communes qui cotisent et qui aident. La vraie problématique est que nos enfants n'ont plus de cours de natation que, demain, nous risquons d'avoir des accidents mortels. Nous devons avancer là-dessus.